

Communiqué de presse – 28.08.2024

## Baisse des tarifs de l'électricité pour 2025

**La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a approuvé une baisse moyenne de 14.8% des tarifs de l'électricité (hors TVA). Cette diminution est due principalement à la baisse des coûts d'achat sur les marchés ainsi qu'à la réduction de la taxe fédérale pour renforcer l'approvisionnement de la Suisse en électricité pendant l'hiver. Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Trois composantes entrent dans le calcul du prix de l'électricité : le **tarif de l'énergie** (l'électricité elle-même), le **tarif d'acheminement** (le transport de l'électricité de la centrale de production au consommateur final), ainsi que les **redevances fédérales, cantonales et communales**, principalement destinées à la promotion des énergies renouvelables.

Pour 2025, le tarif moyen du kWh diminuera de 5.77 centimes, passant ainsi de 38.89 centimes à 33.12 centimes. En effet, la stabilisation des prix sur les marchés depuis juillet 2023 permet de répercuter les baisses de prix dans les tarifs 2025, malgré les effets de l'inflation.

Les coûts d'acheminement quant à eux augmenteront de 0.70 centime par kWh, ce qui représente une légère hausse de 5.7% par rapport à 2024. Cette augmentation reflète les investissements importants dans la digitalisation du réseau pour en assurer la sécurité et la résilience.

En outre, la taxe fédérale pour garantir une réserve d'électricité pour l'hiver (Ordonnance fédérale sur une réserve d'hiver, entrée en vigueur le 15 février 2023) passera de 1.2 centime à 0.23 centime par kWh en 2025.

Au total, les Yverdonnois·es verront leur facture diminuer entre 12 et 18% en moyenne. Par exemple, pour un ménage consommant 1'600 kWh par année (ce qui correspond à 65% des ménages yverdonnois), la baisse représentera concrètement CHF 7.50 par mois (hors TVA), soit une diminution de 12.5% par rapport à 2024. Pour une PME consommant 8'000 kWh par année (ce qui correspond à 64% des entreprises yverdonnoises), la baisse représentera concrètement CHF 37.50 par mois (hors TVA), soit une diminution de 14.5% par rapport à 2024. Ces nouveaux tarifs ont été élaborés en appliquant les directives de l'EiCom (l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité) et entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Municipalité a en outre décidé de reconduire le programme Eco-Challenge en 2025. Tou·tes les client·es privé·es et les entreprises continueront à être rétribu·es pour leurs économies réalisées en 2025 par rapport à 2024. Pour refléter la baisse des tarifs, le kWh économisé sera rétribué 12 centimes en 2025.

Enfin, le tarif pour le réseau de recharge public sera maintenu à 45 centimes par kWh TTC pour l'année 2025. Par ce tarif attractif comparé aux autres opérateurs de Suisse et de l'AggloY, la Municipalité souhaite continuer à promouvoir la transition vers la mobilité électrique.

Plus d'informations sur [www.yverdon-energies.ch](http://www.yverdon-energies.ch)